



Commune de Carouge

Dans sa séance du 26 avril 2012, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'approuver la nomination de Monsieur Raphaël GRENNO au grade de lieutenant du Corps de Sapeurs-Pompiers de la Ville de Carouge

(PA 2-2012) Décision prise à l'unanimité.

D'octroyer à la Fondation HLM de la Ville de Carouge, pour une durée initiale de 30 ans, renouvelable, un droit de superficie distinct et permanent grevant à titre de servitude la parcelle N° 3282 de la Commune de Carouge sise rue des Caroubiers 5. De fixer à CHF 5'265.- (cinq mille deux cent soixante cinq francs) le montant annuel de la rente du droit de superficie. Dire que ladite rente sera indexée le 1^{er} janvier de chaque année à l'indice suisse des prix à la consommation, l'indice de base étant celui du mois au cours duquel l'acte notarié est déposé au Registre foncier. Dire que la rente annuelle sera comptabilisée sous la rubrique N° 95.423. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.

(7-2012) Décision prise à l'unanimité.

D'approuver la constitution d'une servitude de passage à pied et pour tout véhicules sur la parcelle N° 3015, propriété de la Ville de Carouge. D'approuver la constitution d'une servitude d'empiètement sur la parcelle N° 3015, propriété de la Ville de Carouge. De charger le Conseil administratif de procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.

(35-2012) Décision prise à l'unanimité.

Le délai pour demander un référendum expire le 4 juin 2012.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :
Claude MOREX

Carouge, le 4 mai 2012 /CT